

# Le contrôle

## A - Contrôle interne

### ▣ Rapport du Président du Conseil d'Administration

#### I- L'Environnement de contrôle

A l'exception de la filiale japonaise mise en équivalence, toutes les sociétés du groupe sont couvertes par le présent rapport.

##### I.1 Gouvernance d'entreprise et fonctionnement du conseil d'administration

Les informations relatives à la composition du conseil et au renouvellement des mandats d'administrateurs figurent dans le «Gouvernement d'Entreprise» p.4.

###### **I.1.1 Fonctionnement du conseil d'administration**

Le conseil d'administration de PSB Industries se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières et technologiques de la société et veille à leur mise en œuvre par les directions de pôles.

L'exécution des décisions prises en conseil d'administration et plus généralement la gestion du groupe est de la responsabilité du président du conseil d'administration.

Les administrateurs ont tenu 9 séances en 2006.

Le taux de présence des administrateurs a été de 91% en 2006.

Six de ces séances sont des conseils d'administration plus particulièrement chargés d'arrêter les comptes semestriels ou annuels, ou d'analyser les résultats trimestriels.

Les trois autres séances constituent des réunions pendant lesquelles les administrateurs abordent les décisions et orientations stratégiques en terme d'investissements, de cessions ou de prises de participations et analysent différents indicateurs financiers.

Pendant ces séances, la direction générale rend compte des événements ou opérations significatives

se présentant dans le groupe.

Les administrateurs reçoivent mensuellement des rapports émis par la direction générale présentant les indicateurs d'activité des différents métiers et sociétés, l'activité boursière de PSB Industries, ainsi qu'une revue de presse relative à toutes les entités du groupe.

Le conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur indépendant et il n'existe pas de règlement intérieur.

###### **I.1.2 Limitation éventuelle des pouvoirs du président du conseil d'administration**

Le président du conseil d'administration assume la direction générale de PSB Industries. Les statuts de la société ne prévoient aucune limitation de ses pouvoirs.

###### **I.1.3 Comités spécialisés**

Un comité stratégique composé de tous les administrateurs a été créé fin 2006. Il mènera une réflexion sur les orientations et le positionnement des différents métiers notamment en matière :

- d'investissements et de désinvestissements,
- d'alliances et de partenariats,
- de développements de nouveaux produits ou marchés.

Un comité des rémunérations a été créé fin 2006. Il est composé de trois administrateurs et présidé par Monsieur Jean-Claude Cachat.

Les membres du comité feront part, au moins une fois par an au conseil d'administration, de leurs travaux et propositions sur les règles de détermination des rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux.

#### I.2 - Environnement et organisation du contrôle interne

##### **I.2.1 Définitions et objectifs du contrôle interne**

Les objectifs de PSB Industries en matière de contrôle interne sont les suivants :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,

- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société,
- prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier;
- fournir une assurance raisonnable que l'objectif de sauvegarde de patrimoine est pris en compte et qu'il est atteint,
- réaliser et optimiser les opérations et la performance globale du groupe.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

### 1.2.2 L'organisation générale du groupe dans le processus de contrôle interne

PSB Industries est organisée autour de trois pôles/métiers avec à leur tête une direction générale autonome responsable de la mise en place des décisions prises par la direction générale du groupe. Chaque direction générale métier organise et pilote le contrôle à l'intérieur de son périmètre de délégation pour obtenir l'assurance raisonnable que les objectifs de performance qui lui ont été fixés seront atteints. Ces activités de contrôle, menées à tous les niveaux hiérarchiques, fonctionnels et opérationnels du métier concerné recouvrent la mise en œuvre de délégation de pouvoir, la mise en place de dispositifs de contrôle et d'autocontrôle, l'appréciation des performances opérationnelles, la sécurité du patrimoine et la séparation des fonctions, lorsque celle-ci est requise.

Ainsi, les principaux acteurs intervenant dans la vérification de l'application des processus du contrôle interne sont :

- le conseil d'administration
- la direction générale
- les directions opérationnelles
- les responsables de sites
- la cellule de gestion des risques présente au siège et dans les filiales de PSB Industries par l'intermédiaire de personnes relais
- les personnels d'encadrement sur site

En raison de la taille et de l'organisation du groupe, la formation d'un comité d'audit n'a pas été jugée nécessaire.

Les personnels sont généralement formés pour mettre en application les principes de précaution de la gestion des risques dans leurs activités quotidiennes.

Au sein de cette organisation, la maison mère assure :

- La gestion des services fonctionnels tel que la consolidation et l'établissement des règles et des procédures comptables,
- La gestion du système de reporting et de planification des remontées d'information comptable et financière permettant un pilotage précis à tous les niveaux et la réactivité nécessaire au bon fonctionnement d'une organisation décentralisée,
- La mise en place de dispositif de contrôle interne,
- La politique et la gestion des assurances.

### 1.2.3 Organisation et relations entre le conseil d'administration et la direction générale des pôles dans le processus de contrôle interne

Toutes les entités de PSB Industries s'inscrivent dans le cycle de gestion et de pilotage du groupe qui comporte trois composantes fondamentales :

- Le processus budgétaire : au mois de novembre chaque pôle métier présente à la maison mère son budget pour validation. Les investissements industriels et financiers s'inscrivent dans le cadre de ce processus. Tout engagement d'investissements qui s'écarte de l'autorisation budgétaire fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié. Le budget est mensualisé afin de servir de référence au reporting du groupe.
- Le reporting mensuel : composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière, il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la direction générale du groupe. A J+2, l'ensemble des sociétés du groupe remonte son chiffre d'affaires afin de permettre dans un premier temps de déterminer le niveau d'activité. A J+5 un compte de résultat détaillé est établi par chaque société. Ces comptes de résultat font l'objet d'une première analyse de la part des comités de direction des pôles et sont ensuite transmis à la maison mère pour une seconde analyse. Les comptabilités étant tenues par chaque entité, l'ensemble de ces remontées fait l'objet d'un contrôle et d'une centralisation du responsable financier de chaque pôle.

- La revue d'affaires mensuelle : il s'agit d'un des éléments clés du dispositif de pilotage et de contrôle du groupe. Elle a pour principal objectif de s'assurer de l'adéquation entre les actions engagées et les ambitions du groupe. Elle est organisée mensuellement entre la direction générale du groupe et les responsables des filiales. Au cours de ces réunions sont abordés les thèmes principaux tels que les résultats mensuels, les évolutions du besoin en fonds de roulement, les investissements et l'actualisation des prévisions.

Les fonctions administratives telles que le marketing, l'informatique, la comptabilité, la gestion commerciale et la gestion des ressources humaines sont décentralisées et autonomes au sein de chaque pôle métier.

## II - La gestion des risques

### 2.1 Identification des risques

L'axe de travail principal retenu au sein de ce projet a été la gestion des risques : humains, industriels, environnementaux, commerciaux, financiers, juridiques et informatiques. Pour mener à bien cette mission, PSB Industries s'est appuyée sur des personnes relais dans les filiales, constituant ainsi une cellule interne de la gestion des risques dans le groupe.

Cette cellule a recensé les risques potentiels dans chaque société, de façon à les hiérarchiser et à pouvoir en établir une cartographie par pôle d'activité en fonction de leur probabilité et de leur impact. Elle s'est ensuite attachée à mettre en place des plans d'actions sur les risques identifiés comme les plus significatifs. Cette cartographie des risques et le suivi des recommandations sont mis à jour par la cellule de gestion des risques afin de prendre en compte les évolutions réglementaires, technologiques, économiques et environnementales. Elle est également confrontée à celle faite par les auditeurs externes du groupe.

Les risques recensés au sein des filiales sont des risques liés à la concurrence, aux approvisionnements, aux défaillances clients, à la qualité, à l'environnement, à la perte d'hommes-clés, à l'incendie et plus globalement à la mise en sécurité des conditions de production, à l'informatique, aux taux d'intérêt et de change.

Les risques estimés comme majeurs sont la concurrence, l'environnement, l'incendie, les taux

d'intérêts et de change. Les critères de sélection reposent à la fois sur leur probabilité d'occurrence et sur leur impact.

### 2.2 La gestion des risques

Pour faire face à ces risques, PSB Industries a engagé plusieurs actions, et défini ou renforcé plusieurs stratégies.

Face à la concurrence, PSB Industries a pour objectif depuis plusieurs années d'améliorer sa productivité, de développer des offres sur mesure, et de respecter les principes de la démarche de Qualité Totale (TQM), de manière à offrir à ses clients le meilleur service qualité-prix. Ceci s'accompagne d'une stratégie de recherche et d'innovation industrielle permanente et dynamique.

Concernant les risques liés à l'environnement, PSB Industries a mandaté en 2004 deux cabinets spécialisés pour conduire un audit dans toutes les sociétés du groupe. Des conclusions individualisées ont été rédigées. Des actions correctives ont été apportées pour que chaque site du groupe soit mis en conformité avec les dernières réglementations en vigueur en terme d'environnement et de contrôle.

Un nouvel audit sera réalisé courant 2007 par ces mêmes cabinets spécialisés.

A fin décembre 2006, deux sites (CGL Pack Annecy et CGL Pack Lorient) étaient certifiés ISO 14001.

Le risque éventuel d'incendie est un risque à l'occurrence faible, mais bien sûr avec un impact fort. Pour réduire ses probabilités d'occurrence, PSB Industries sensibilise ses équipes pour supprimer toutes les situations propices aux départs de feux et pour limiter les conséquences dommageables de l'incendie, équipe ses locaux d'installations de lutte contre l'incendie (sprinklers, portes coupe-feu) et cherche à développer davantage la polyvalence de ses sites. Cette solution de polyvalence a prouvé son efficacité par le passé.

La gestion des risques juridiques et fiscaux est placée sous la responsabilité des mandataires sociaux des sociétés concernées et est supervisée par la maison mère qui est alertée en cas de litige ou contentieux et procède éventuellement aux diligences nécessaires.

Un Groupement d'Intérêt Economique intitulé PSB Trésorerie constitué de l'ensemble des filiales de PSB Industries définit les options et les orientations de PSB Industries en matière de financement et de couverture de taux et de change :

56% des dettes financières des sociétés de PSB

Industries sont à taux variables. Pour faire face au risque de taux d'intérêt, le GIE de trésorerie réalise l'ensemble des opérations de couverture. Au 31/12/2006, 44% de la dette à taux variable était couverte.

En ce qui concerne le dollar, la société la plus exposée se couvre au niveau de ses ventes sur une durée au moins annuelle en ayant recours, soit à des instruments financiers, soit à des achats libellés en USD (matières premières essentiellement).

### 2.2.1 Risques liés au prix des matières premières.

Les principales matières utilisées par le groupe sont le polypropylène, le polystyrène, le polychlorure de vinyle, le PET. Le groupe n'utilise pas pour ces matières premières d'instrument de couverture, instruments d'ailleurs qui n'existent que pour le polypropylène et le PET.

Nos clients ont une parfaite connaissance de la part matière au sein du prix de vente. Cette transparence facilite les négociations dans le cadre des variations de cours des polymères.

### 2.2.2 Risques liés aux variations des prix de l'énergie

Certaines filiales, fortes consommatrices de gaz ou d'électricité, peuvent contractuellement fixer sur l'année le prix du kilowattheure afin de limiter les variations.

Les objectifs de PSB Industries concernant la gestion des risques sont de :

- Mettre à jour les cartographies des risques et identifier les sources de risques nouveaux ou non encore recensés,
- Poursuivre la mise en place d'actions préventives et correctives,
- Etendre les meilleures pratiques à l'ensemble des sociétés du groupe,
- Mettre en place une charte informatique décrivant les droits et obligations de chacun afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données et des systèmes d'information.

## III - Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

Le système de contrôle interne de PSB Industries concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière vise à assurer :

- Le respect des normes et principes comptables en application,
- Le contrôle de la production des éléments financiers,
- La fiabilité des remontées d'information financière élaborée en filiales et son traitement centralisé par le groupe,
- Anticiper le traitement des opérations comptables complexes,
- Permettre des délais de clôture et des remontées comptables à la fois rapides et fiables.

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction générale, la direction financière du groupe et des différents pôles opérationnels.

La planification des actions de coordination entre les différents pôles métiers et fonctions du groupe PSB Industries, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le groupe dans l'arrêté des comptes.

En plus des remontées mensuelles vues dans le cadre de l'environnement du contrôle interne, chaque trimestre, PSB Industries établit des comptes consolidés, selon les mêmes normes que les comptes semestriels et annuels. A échéance J+12, les comptables des sociétés adressent à la direction financière du groupe des liasses de consolidation issues d'un outil de consolidation commun et interfacé avec les comptabilités. La cellule consolidation contrôle les liasses, vérifie les traitements de consolidation, et analyse la cohérence des données consolidées avec les données du reporting mensuel.

La direction financière du groupe et des pôles opérationnels s'appuient par ailleurs sur d'autres procédures, communes à l'ensemble des sociétés du groupe ou propres à chaque pôle. Elles concernent entre autres les investissements, les achats, les ventes, les stocks, les autorisations de signature.

De façon à renforcer les contrôles internes effectués par PSB Industries et à vérifier la correcte application des principes comptables et normes en vigueur, les comptes des sociétés du groupe sont vérifiés au moins deux fois par an par un cabinet d'expertise-comptable.

Les cabinets Ernst & Young et Mazars assurent le commissariat aux comptes de PSB Industries. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières.

Les sociétés de PSB Industries ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration de la fiabilité de ses

procédures.

Conformément à son plan d'action initial, PSB Industries poursuit ses efforts en matière de contrôle interne, ce qui l'amènera, à moyen terme, à apprécier le résultat de ses travaux.

## IV - Evolution du Dispositif de Contrôle Interne

PSB Industries utilisera en 2007 le cadre de référence et le guide d'application publiés par l'AMF comme outil d'analyse des systèmes de contrôle interne du groupe.

# Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société PSB Industries pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

(Exercice clos le 31 décembre 2006)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PSB Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de, notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Villeurbanne, le 27 février 2007

Les commissaires aux comptes,  
Ernst & Young et Autres  
Nicolas Job

Mazars  
Max Dumoulin